



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES – JANVIER 2021



Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : info@perly-certoux.ch - Site internet : www.perly-certoux.ch



Horaires d'ouverture:

Lundi et mercredi 8h30-12h00/14h00-18h00 – Mardi 9h00-12h00 - Jeudi et vendredi 8h30-12h00

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Police municipale : Route de St-Julien 122 - 1228 Plan-les-Ouates, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
Téléphone : 022 884 64 50

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 16 – 1227 Carouge13
Téléphone : 022 427 66 10

En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.



Relais social communal : tél. 022 721 02 66

DECISIONS/DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 19 novembre 2020, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par 17 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide la suppression des bennes à encombrants à la déchetterie et le report de leur coût pour développer une procédure sur appel.
- ✓ **Décidé**, par 16 voix pour et une abstention, que le ramassage des déchets encombrants reste organisé une fois tous les deux mois, comme actuellement.
- ✓ **Accepté**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, de traiter la résolution du Conseil municipal pour garantir une quantité et une qualité d'eau suffisante à l'Aire séance tenante.
- ✓ **Pris une résolution**, par 16 voix « pour », 0 voix « contre » et 1 abstention, demandant au Conseil d'Etat genevois
 1. D'assurer une qualité d'eau qui permette une vie aquatique équilibrée
 2. De garantir un débit minimum de 100 l/s en aval des pertes de Perly-Certoux
 3. De développer un plan de gestion de l'eau sur l'ensemble du bassin versant
 4. D'établir un calendrier avec un échéancier à 2, 5 et 10 ans des actions à entreprendre
 5. D'augmenter l'espace naturel dévolu à la rivière de ses sources à la ville, au-delà de l'espace de la renaturation prévu.



Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune.

DATES DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2021

Jeudi 21 janvier – 25 février – 18 mars - 29 avril (présentation des comptes 2020) – **20 mai** (adoption des comptes) – **24 juin – 16 septembre – 21 octobre** (Présentation du budget 2022 – sous réserve) – **18 novembre** (adoption du budget 2022) – **16 décembre**

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site internet de la commune : www.perly-certoux.ch > **Politique** > **Conseil municipal** > **Séances**

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, à 20 heures, au 2^e étage de la mairie (51, route de Certoux). Elles sont publiques et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance. **Compte tenu des conditions sanitaires actuelles, le public doit être masqué pour être admis aux séances. Le nombre de places réservées au public est limité à 5 personnes.**

ACTUALITES COMMUNALES

IMMEUBLE ROUTE DE ST-JULIEN 296 : 3 X 4 PIECES HM A LOUER

Il reste encore trois 4 pièces HM à louer dans l'immeuble sis route de St-Julien 296.

Pour accéder à ces logements, les candidat.e-s devront s'inscrire à la mairie, puis apporter à la régie Edouard Brun & Cie SA la copie de la feuille d'inscription ainsi que les documents du dossier, comprenant, outre divers questionnaires, toutes les pièces justificatives du revenu brut et de la situation personnelle de chaque occupant.e du logement.

Les candidatures retenues sont celles qui auront démontré un lien particulier avec la commune de Perly-Certoux **ET** qui répondent aux critères d'attribution d'un logement HM fixé par l'Etat de Genève. Ces dernières peuvent être consultées sur le site de l'Etat de Genève à l'adresse suivante : <https://www.ge.ch/logement-subsventionne>

Voici les **barèmes d'accès** à ces trois 4 pièces, selon le taux d'occupation admis :

					<u>Loyer net (1)</u>		2 personnes	3 personnes	4 personnes
4 pièces	n°	11	au	1 ^{er}	CHF 1'283	CHF	68'787	CHF 78'671	CHF 89'584
4 pièces	n°	16	au	1 ^{er}	CHF 1'283	CHF	68'787	CHF 78'671	CHF 89'584
4 pièces	n°	22	au	2 ^{ème}	CHF 1'260	CHF	67'587	CHF 77'357	CHF 88'132

Veuillez noter qu'il n'est pas autorisé de surtaxe pour les logements HM. Vos revenus bruts doivent correspondre au maximum au montant indiqué ci-dessus. Enfin, l'occupation du logement fait également partie des critères : il n'est pas admis qu'une personne seule occupe un logement HM de 4 pièces.

Le plan des logements ainsi que les documents et informations utiles pour s'inscrire sur ces logements HM sont à consulter et télécharger sur : www.perly-certoux.ch > Vivre à Perly-Certoux > Logement

Comme c'est le cas depuis le début de la procédure de mise en location de ces logements, il n'est fixé aucun délai pour la remise des dossiers. Toutefois, la commune vous encourage à remplir et à compléter votre dossier avec tous les documents nécessaires rapidement après votre inscription à la mairie.

Une fois la procédure d'inscription effectuée à la mairie, c'est la Régie Edouard Brun & Cie SA qui est l'unique répondant des candidat.e.s sur le suivi de leur dossier, étant donné qu'elle gère le lien avec l'Etat.

« Air2G² » - L'APPLICATION SMARTPHONE QUI DIT TOUT SUR LA QUALITE DE L'AIR

Un an après son arrivée sur les stores, Air2G² évolue pour répondre encore mieux aux attentes de ses 15 300 utilisateurs. Toujours téléchargeable gratuitement sur Google play ou l'App Store, Air2G² propose désormais un bulletin simplifié de la qualité de l'air ainsi qu'une possibilité de personnaliser les informations en fonction de certaines préférences.

Suite à l'entrée en vigueur du macaron Stick'AIR dans le canton de Genève, la version 2.0 de l'application intègre notamment les catégories de pollution des véhicules autorisés à circuler dans le centre du canton en cas de pic.

Aussi disponible sur le web : <https://air2g2.app/>

CORONAVIRUS

Malades ou en quarantaine ? Voici différents services de livraison à domicile pouvant être sollicités :

- Le service de livraison à domicile de courses de la Migros mis en place avec Pro Senectute pendant la pandémie, AMIGOS, est toujours actif sur www.amigos.ch. AMIGOS s'adresse aux personnes âgées, aux personnes ayant des antécédents médicaux ou aux personnes en quarantaine ou en confinement volontaire.
- La Coop pratique son service de livraison habituel : « coop@home » (www.coop.ch)
- La Croix-Rouge genevoise (<https://www.croix-rouge-ge.ch/>), tél. 022 304 04 35 ou par e-mail à urgences@croix-rouge-ge.ch fait vos courses sur demande.

HOTLINE Coronavirus Genève : 0800 909 400

Informations sur les mesures, les restrictions, la vaccination : www.ge.ch , rubrique « A votre service ».

DÉCHETS EN PERIODE DE PANDEMIE : Les masques, mouchoirs à usage unique et gants doivent être jetés dans un sac d'ordures ménagères fermé (sac noir). Il est interdit de jeter des masques sur la voie publique ainsi que dans les poubelles publiques. Ils doivent être incinérés.

INFORMATIONS COMMUNALES

PLAN DE DENEIGEMENT COMMUNAL

La commune déneige, la nuit et/ou en **priorité 1**, le parcours des bus ainsi que les routes principales. Certaines routes sont salées alors que d'autres ne le sont pas, conformément



aux recommandations cantonales et fédérales incitant les communes à faire un usage restreint du sel. Les routes salées sont le parcours des bus, les routes à déclivité importante ainsi que les carrefours et points stratégiques.

Au petit matin et/ou en **priorité 2**, les trottoirs et arrêts de bus sont déneigés et salés.

Les routes secondaires sont déneigées en **priorité 3** et les chemins vicinaux, ainsi que le cimetière le sont en **priorité 4**. Durant la période scolaire, le préau et le parking de l'école sont déneigés et salés en **priorité 1**.

Le plan de déneigement peut être consulté dans les panneaux d'affichages officiels.

La mairie vous remercie d'avance de bien vouloir stationner les véhicules de manière à ne pas gêner le passage des appareils de déneigement. Le déneigement des accès aux commerces, ainsi que le déneigement des chemins privés sont de la responsabilité des propriétaires et/ou locataires.

SOUFFLEUSES A FEUILLES AUTORISEES

L'usage de machines à souffler les feuilles équipées d'un moteur à explosion est autorisé du 1er octobre au 31 janvier (Règlement concernant la tranquillité publique - RTP). Durant cette période, il est interdit d'en faire usage :

- a) de 20 h à 8 h du lundi au samedi;
- b) le dimanche et les jours fériés;
- c) sur les chemins forestiers.

Il peut être dérogé à titre exceptionnel et sur autorisation à la restriction d'usage prévu par l'alinéa 2. Les demandes d'autorisations doivent être déposées auprès du département de la sécurité (22). Celui-ci perçoit un émolument de CHF 100.- à CHF 250.- par autorisation délivrée.

MÉDAILLES DE CHIENS 2020

Les médailles de chiens 2020 sont disponibles à la mairie pendant les heures d'ouverture.

Pièces à présenter :

- Confirmation de l'enregistrement du chien à la banque de données centrale Amicus;
- Attestation d'assurance-responsabilité civile spécifique "détenteurs de chien" pour l'année en cours;
- carnet de vaccination comportant une vaccination contre la rage valide;
- si nécessaire, l'attestation de suivi du cours théorique ou le justificatif de sa dispense délivrée par le SCAV;
- si nécessaire, l'attestation du suivi du cours pratique ou le justificatif de la dispense délivrée par le SCAV.

La médaille devra être obtenue avant le 1er avril 2021

information sous : www.ge.ch/chien

Nous avisons les détenteurs de chiens qu'il est interdit de les promener sans laisse dans les localités ainsi que sur les voies publiques, les écoles ainsi que leurs préaux. (Règlementation d'application de la loi sur les chiens M 3.45.01)

Nous remercions des détenteurs de chiens de bien vouloir ramasser leurs déjections au moyen des sacs prévus à cet effet et placés dans plusieurs lieux de la commune et les jeter dans la plus proche poubelle.

Loi sur les chiens M 3.45 article 21

CARTES CFF POUR 2021

Il est possible de commander les cartes CFF pour 2021. La commune propose deux cartes par jour, au prix de 40.- l'une. Il s'agit de billets offrant les avantages d'un abonnement général des CFF en 2^e classe dans toute la Suisse. A commander directement depuis le site internet www.perly-certoux.ch > Accès direct > Cartes CFF. La commande d'une ou deux cartes doit être retirée au guichet de la mairie ensuite dans les 3 jours ouvrables. Bon voyage !

ENVIRONNEMENT 2021

LEVÉE DES DÉCHETS – LES PROCHAINES DATES



Levées des déchets verts de jardin

Chaque lundi



Levées de verre

Mardi 26 janvier

Mardi 23 février



Levées des déchets encombrants/ferraille (mais pas les appareils électroménagers*)

Samedi 9 janvier

Samedi 13 mars

(ou sur appel: tél. 022 777 17 74)



Levées de papiers et cartons

Mardi 26 janvier

Mardi 23 février

Une levée supplémentaire de papier est organisée le 2^e mardi du mois.



Levées des déchets de cuisine

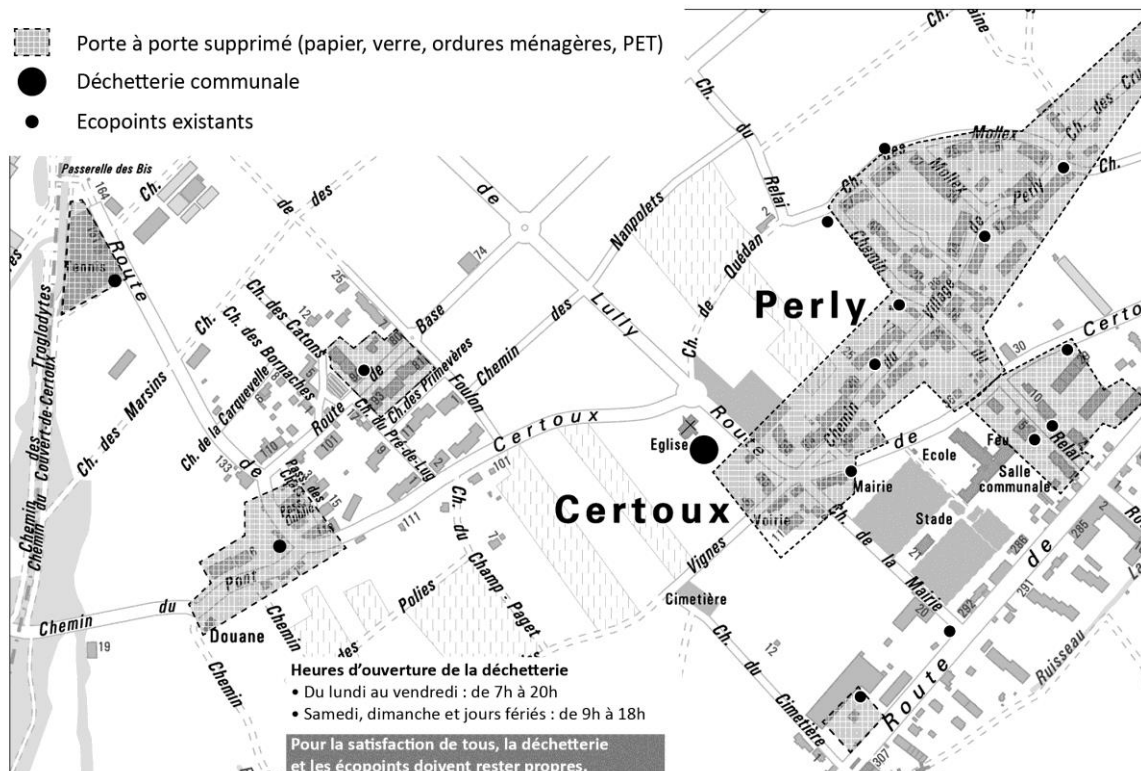
Chaque jeudi après-midi

Lorsqu'une levée hebdomadaire tombe un jour férié, elle est reportée au lendemain.

* Le matériel électrique et électronique ainsi que les appareils électroménagers doivent être ramenés dans les commerces, qui ont l'obligation de reprendre gratuitement les appareils du même type qu'ils proposent à la vente.

ZONES DESSERVIES PAR DES ÉCOPPOINTS

- Porte à porte supprimé (papier, verre, ordures ménagères, PET)
- Déchetterie communale
- Ecopoints existants



RAPPEL : La benne à encombrants et à ferraille est supprimée. Pour les habitants, la levée de ces déchets est maintenue une fois tous les deux mois au porte-à-porte (prochaine date publiée ci-dessus et sur www.perly-certoux.ch) et exceptionnellement sur appel (coûts à charge de la commune). L'entreprise Chevalley est mandatée pour gérer les passages sur appel au tél. 022 777 17 74, en rationalisant les déplacements de camions dans la commune, pour répondre simultanément à plusieurs demandes.

Le dépliant des levées 2021 est arrivé ! →

Il contient toutes les dates des levées, le plan des écopoints sur la commune et quels déchets sont à jeter dans quels containers, le rappel des adresses des ESRECS ainsi qu'un aide-mémoire sur les déchets encombrants.

A conserver toute l'année !

